



Remboursement congé maternité! et pas d'indemnités journalières!

Par **lyly23**, le **09/04/2014** à **17:33**

Bonjour,

Je vais vous expliquer ma situation dans l'ordre dans le temps:

- 1) je signe mon contrat doctorale (CDD de 3 ans) en novembre 2011
- 2) je fais ma déclaration de grossesse en janvier 2012
- 3) janvier 2012, mon employeur m'envoie un courrier disant que je percevrai tout mon salaire pendant mon congé maternité
- 4) en mai 2012, la sécurité sociale m'informe que j'ai pas le droit aux indemnités journalières parce que je n'ai pas cotisé pendant au moins 10 mois
- 5) juin 2012, mon employeur m'envoie un courrier disant que je devais pas percevoir mon salaire pendant mon congé maternité
- 6) janvier 2013, mon employeur me réclame la somme de 6200 euro (le salaire pendant mon congé maternité)
- 7) de janvier 2013 à février 2014 : mon employeur extrait la somme de 6200 de la source.

A ce jour, j'ai remboursé toute la somme demandée, mais j'aimerais bien savoir si cette situation est légale ?

dois-je réclamer ces indemnités à la sécu ??

Cordialement.